

Les citoyens éclairés
16 impasse Marcel Cerdan
56600 LANESTER

Mr Philippe Monloubou,
président du directoire ENEDIS
34 place des corolles
92079 PARIS la défense cédex

Copie au défenseur des droits
aux associations de consommateurs
à Mr le Procureur de la république de Lorient

Lanester, le 9 août 2016

Monsieur,

L'association « les citoyens éclairés » vous demande de bien vouloir nous fournir les documents suivants ayant trait aux compteurs communicants que vous déployez sur le territoire de la France :

- Votre attestation d'assurance précisant la couverture des dommages matériels et corporels qui peuvent être liés aux ondes électromagnétiques ainsi qu'au CPL (de 1G : 63.000 hertz à G5 : 490.000 hertz) utilisés par les compteurs communicants, dits linky, que vous installez actuellement.
- Les courbes enregistrées à l'oscilloscope numérique du compteur en fonctionnement, alors qu'est injecté le courant porteur en ligne (CPL selon les fréquences injectées de G1 à G3 à Lyon) en milieu fermé (laboratoire expérimental) et en milieu ouvert (expérimentations de Lyon et de l'Indre et Loir) c'est-à-dire avec les éventuelles autres sources d'ondes électromagnétiques intérieures et extérieures.
- Les courbes et mesures du compteur linky en utilisant, comme il est prévu de le faire, et soutenu par l'Ademe, l'émetteur radio linky « ERL » notamment les produits proposés par l'alliance « Zigbee » et la « KNX » association.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de nos salutations citoyennes.

La présidente,
Danièle Bovin